

Interconnexion AEP - Liaison « Le Rhun - Pont Scoul »

**Dossier d'enquête publique unique au titre du Code Env.  
pour l'établissement d'une servitude de canalisation  
publique d'eau au titre du Code Rural**

*Pièce 6 : Etude d'impact*

*Partie E : Dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000*



**CONSULTING**

SAFEGE  
1, rue du Général de Gaulle  
CS 90293  
35761 SAINT GREGOIRE cedex

Agence Bretagne Pays-de-Loire

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL  
Parc de l'île - 15/27 rue du Port  
92022 NANTERRE CEDEX  
[www.safège.com](http://www.safège.com)

Version : 2

Date : 29/07/2016

Nom Prénom : POAC Valentin

Visa : LE SAOUT Marc / DUMAY Renaud

## Sommaire

1.....	Preambule.....	5
1.1	Cadrage réglementaire.....	5
1.2	Procédure simplifiée.....	6
2.....	Description du projet .....	7
3.....	Les sites NATURA 2000 à proximité du projet.....	15
3.1	La ZSC FR5300010 « Trégor Goëlo » .....	17
3.2	La ZPS FR5310070 « Trégor Goëlo » .....	27
3.3	La ZSC FR5300009 « Côte de Granit rose-Sept-Iles » .....	32
3.4	La ZPS FR5310011 « Côte de Granit rose-Sept-Iles » .....	39
3.5	La ZSC FR5300008 « Rivière Léguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay » .....	43



## Tables des illustrations

Figure 1 : L'interconnexion départementale (Données Janvier 2016 - SDAEP 22) .....	8
Figure 2 : Principe de mise en place d'écrans d'argile et effets : sans écrans (1ère figure), avec écrans (2ème figure) 10	
Figure 3 : Profil en travers type de la zone de travail (emprise réduite à 8 mètres en zones humides) .....	11
Figure 4 : Schéma détaillant les travaux par demi-section de cours d'eau.....	11
Figure 5 : Procédure complète de nettoyage et de désinfection d'une canalisation d'eau destinée à la consommation humaine (santé.gouv.fr) .....	13
Figure 6 : Zonage du patrimoine naturel.....	16

## Table des tableaux

Tableau 1 : Robinetterie - Fontainerie .....	12
Tableau 2 : Types d'habitats inscrits à l'annexe I .....	20
Tableau 3 : Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE .....	26
Tableau 4 : Espèces non nicheuses inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux.....	30
Tableau 5 : Types d'habitats inscrits à l'annexe I .....	34
Tableau 6 : Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE .....	38
Tableau 7 : Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux .....	41



## 1 PREAMBULE

### 1.1 Cadrage réglementaire

D'après l'article R.214-32 du Code de l'Environnement concernant le dossier de Déclaration « Loi sur l'eau » :

« [...] ;

*II.- Cette déclaration, remise en trois exemplaires, comprend :*

*[...] ;*

*4° Un document :*

*[...] ;*

*b) Comportant l'évaluation des incidences du projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000, au regard des objectifs de conservation de ces sites. Le contenu de l'évaluation d'incidence Natura 2000 est défini à l'article R. 414-23 et peut se limiter à la présentation et à l'exposé définis au I de l'article R. 414-23, dès lors que cette première analyse conclut à l'absence d'incidence significative sur tout site Natura 2000 ;*

*[...] ».*

Selon l'article R.414-23 du même code :

*« Le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 est établi, s'il s'agit d'un document de planification, par la personne publique responsable de son élaboration, s'il s'agit d'un programme, d'un projet ou d'une intervention, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire, enfin, s'il s'agit d'une manifestation, par l'organisateur.*

*Cette évaluation est proportionnée à l'importance du document ou de l'opération et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence.*

*I.- Le dossier comprend dans tous les cas :*

*1° Une présentation simplifiée du document de planification, ou une description du programme, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets ; lorsque des travaux, ouvrages ou aménagements sont à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, un plan de situation détaillé est fourni ;*

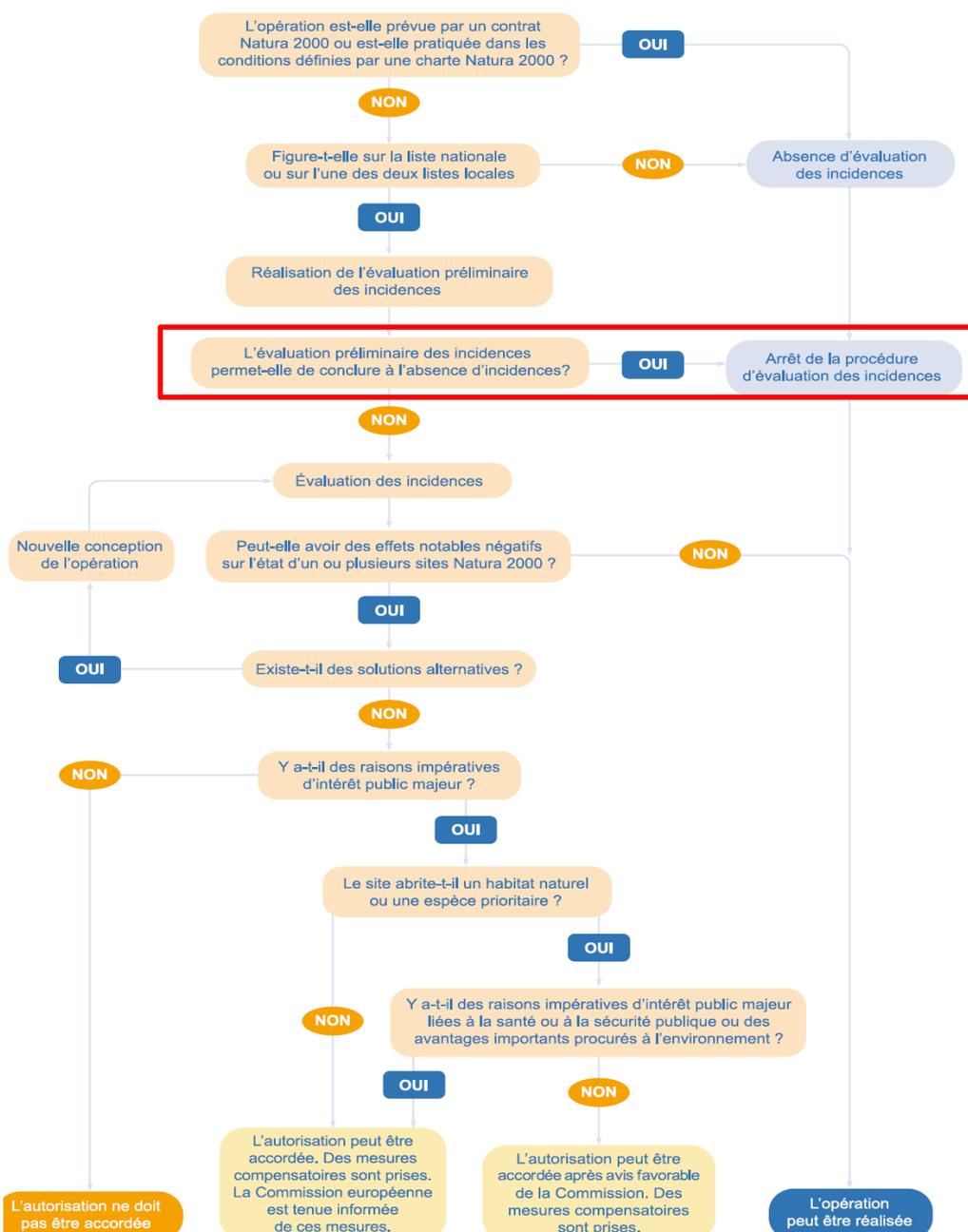
*2° Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le document de planification, le programme, le projet, la manifestation ou l'intervention est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ; dans l'affirmative, cet exposé précise la liste des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés, compte tenu de la nature et de l'importance du document de planification, ou du programme, projet, manifestation ou intervention, de sa localisation dans un site Natura 2000 ou de la distance qui le sépare du ou des sites Natura 2000, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, des caractéristiques du ou des sites Natura 2000 et de leurs objectifs de conservation.*

*II.- Dans l'hypothèse où un ou plusieurs sites Natura 2000 sont susceptibles d'être affectés, le dossier comprend également une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le document de planification, le programme ou le projet, la manifestation ou l'intervention peut avoir, individuellement ou en raison de ses effets cumulés avec d'autres documents de planification, ou d'autres programmes, projets, manifestations ou interventions dont est responsable l'autorité chargée d'approuver le document de planification, le maître d'ouvrage, le pétitionnaire ou l'organisateur, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites. »*

## 1.2 Procédure simplifiée

La réglementation a prévu une procédure par étape et la possibilité de ne fournir qu'un dossier « simplifié » (Circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000).

La première phase consiste en un pré-diagnostic de la situation (l'évaluation préliminaire) qui détermine s'il faut ou non poursuivre l'étude. A ce stade, une analyse détaillée des habitats et des espèces présents ne s'impose pas (réalisation d'inventaires ou de prospections de terrain). Si le pré diagnostic conclut à l'absence d'impact sur le ou les sites Natura 2000, un dossier simplifié suffit.



## 2 DESCRIPTION DU PROJET

### 2.1 Eléments de contexte

Le réseau du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor (SDAEP 22) se caractérise par 250 km de canalisation, 11 stations de pompage, 3 réservoirs et 42 points de livraison. Ceci représente 4 500 000 m<sup>3</sup> d'eau fournis aux collectivités chaque année.

Les ressources en eau du massif armoricain sont essentiellement superficielles avec de forts débits en hiver et de très faibles débits en période de sécheresse qui ne suffisent pas à alimenter en eau potable tous les habitants des Côtes d'Armor.

Il est donc indispensable de diversifier la ressource et de stocker l'eau en hiver pour garantir l'alimentation de tous en été.

Ainsi, la mission première du syndicat, dans le cadre du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable, est de sécuriser l'alimentation en eau potable afin de faire face à d'éventuels problèmes techniques, pannes électriques, pollutions temporaires de la ressource, entretiens des ouvrages ou périodes de sécheresse ou d'inondation qui peuvent être à l'origine d'un arrêt momentané des principales usines de production d'eau du département ou de problèmes sur les principaux réseaux de distribution.

Le réseau d'interconnexion du SDAEP démontre au quotidien sa capacité à prendre le relais pour éviter les coupures d'eau aux abonnés du département.

Cependant, l'analyse des réseaux a montré qu'il restait des secteurs vulnérables dans le département : Côte de Penthièvre, secteur de Saint-Brieuc et Plérin-Pordic, Sud-Ouest du département et **Nord-Ouest du Trégor**.

Pour assurer le même niveau de sécurisation à tous, le SDAEP projette donc d'**étendre son réseau d'interconnexion**. Les autres collectivités du département devront investir pour renforcer les capacités de production et de stockage.

**La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable** dans le département doit donc se poursuivre en réalisant de nouveaux aménagements matériels, et notamment en **mettant en place des liaisons nouvelles entre collectivités**.

Le réseau d'interconnexion arrive actuellement jusqu'au réseau du Syndicat Mixte de Kerjaulez (SMKZ).

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental, il est prévu de sécuriser les réseaux d'alimentation en eau potable en reliant la branche « Trégor » du SDAEP 22 au réseau du syndicat mixte de Kerjaulez (cf. Figure 1).

**Le présent dossier concerne la réalisation de la première partie de l'interconnexion entre la « branche Trégor » du SDAEP et le réseau du Syndicat Mixte de Kerjaulez (liaison « Le Rhun », sur la commune de Camlez vers « Pont-Scoul » sur la commune de Plouguiel).**

Les travaux concernés par le présent dossier concernent l'implantation d'une canalisation DN 400 sur un linéaire d'environ 5,5 kilomètres.

PIECE 6 : Etude d'Impact - Partie E : Dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000

A noter



La deuxième partie du projet de liaison Trégor-Kerjaulez consistera en la mise en place de canalisations, dans le prolongement de la première partie de la liaison, entre « Pont-Scoul » sur la commune de Plouguiel et « Lan-Raoul » sur la commune de Hengoat. Cette deuxième phase permettra à terme de finaliser la liaison permettant l'interconnexion du SDAEP « Trégor » et du réseau du SMKZ.



Figure 1 : L'interconnexion départementale (Données Janvier 2016 - SDAEP 22)

## 2.2 Reconnaissance du tracé

La canalisation qui constituera la **première partie du prolongement du réseau du SDAEP** entre la branche Trégor du SDAEP 22 et le Syndicat Mixte de Kerjaulez (liaison « Le Rhun » à Camlez vers « Pont Scoul » sur la commune de Plouguiel) aura une longueur d'environ **5 520 mètres pour une section de 400 mm**.

De l'ouest vers l'est, **2 communes sont concernées** :

- Camlez ;
- Plouguiel.

Le plan détaillé du tracé de la canalisation est reporté en Pièce 10.

Une reconnaissance de terrain a été effectuée, par le bureau d'études SAFEGE, le 07 avril 2016, afin de bien appréhender les secteurs sur lesquels s'inscrira le nouveau tracé.

## **2.3 Description et explication des travaux**

Une piste de travail décapée de 12 mètres de large, servira à l'approvisionnement du chantier et à la circulation des engins de terrassement. Elle sera réduite à 8 mètres lors des passages en zones humides. Au-delà, les engins de chantier circuleront sur des plaques de répartition de charge pour éviter de tasser le terrain et respecter ainsi les caractéristiques du sol.

La tranchée creusée fera entre 1,20 mètre et 2 mètres de profondeur et 1 mètre à 1,4 mètre de largeur en gueule.

Les travaux concernent la fourniture et la pose d'une conduite Fonte DN400 de PN 16 bars sur un linéaire d'environ 5,5 km. La conduite sera équipée de ventouses au point haut et de vidange au point bas. Les ventouses seront dans des regards carré de 1500x1500mm. Les vidanges seront sous bouche à clé, ces dernières étant mises sous regard pour les protéger et les retrouver en champs. Les purges seront envoyées dans l'exutoire le plus proche (fossé, cours d'eau). La conduite de vidange sera munie d'un clapet de nez et d'un dalot béton de protection pour éviter l'affouillement lors des opérations de purges. Le tracé passe essentiellement à travers champs (indemnisation des propriétaires et exploitants pour les cultures en place). Les traversées de routes départementales se feront par forage horizontal avec un fourreau acier DN800, ce qui ne nécessitera pas la fermeture de routes départementales. Enfin, en parallèle de ce réseau, un tuyau PE32 sera installé pour la mise en place d'un réseau de fibre optique permettant la communication entre les différents points de livraison du SDAEP.

La traversée des zones humides fera l'objet d'une vigilance toute particulière. En effet, pour les réseaux, qui nécessitent l'ouverture ou la réouverture d'une tranchée, l'utilisation de matériaux drainants peut entraîner une dégradation de la zone humide par modification du fonctionnement hydraulique. Afin de ne pas modifier le drainage naturel des eaux, il est proposé la mise en place d'écrans d'argile pour éviter l'écoulement pelliculaire le long du tuyau et réduire ainsi le risque d'assèchement. Ces écrans d'argile seront disposés autour de la conduite tous les 30 mètres, mais dans tous les cas en entrée et en sortie de zone humide.

PIECE 6 : Etude d'Impact - Partie E : Dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000

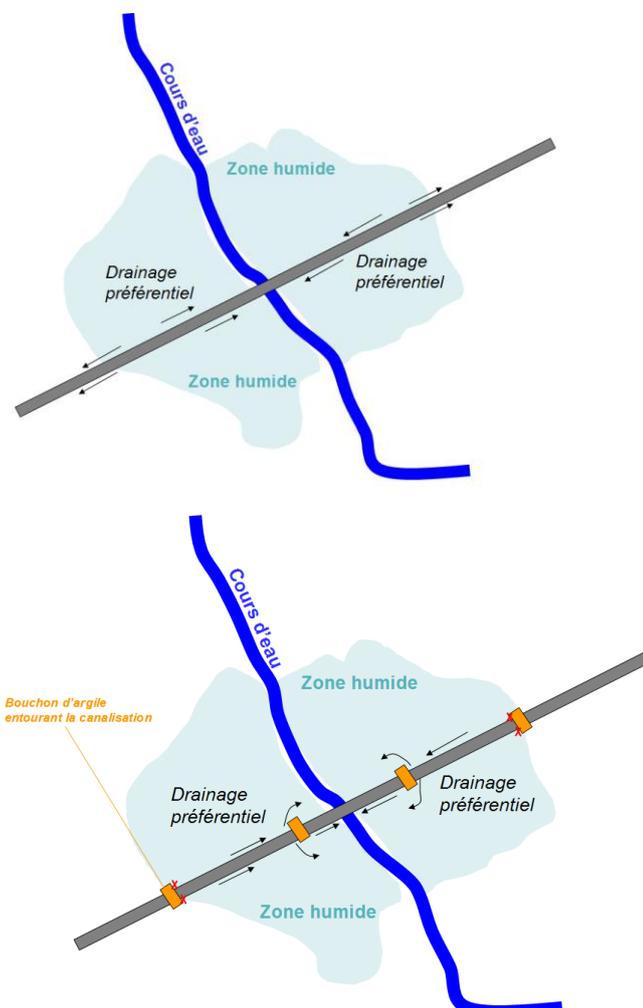


Figure 2 : Principe de mise en place d'écrans d'argile et effets : sans écrans (1ère figure), avec écrans (2ème figure)

La tranchée effectuée consistera à retirer les différents horizons séparément afin de les remettre en place dans l'ordre sans apport de matériaux. Une fois la canalisation posée, le tassement des horizons devra être le plus proche possible de l'état initial afin de ne pas créer un effet barrage (trop compacté) ou un effet drainant (pas assez compacté).

Une fois la canalisation posée, la tranchée sera remblayée avec les terres de fond et compactée. On veillera à ce que la terre végétale soit mise de côté pour être remise en place dans l'horizon supérieur, où elle a été prise, afin de permettre une recolonisation rapide de la végétation grâce à la banque de graines contenu dans cet horizon.

Dans le cadre des travaux, des dispositifs destinés à tamponner et décanter les eaux de ruissellement des pistes et des zones de terrassement seront aménagées aux points bas de la zone, avant rejet dans les cours d'eau.

L'entreprise procèdera alors aux finitions qui comprennent la reconstitution des drains, des ponceaux, la remise en place de la terre végétale et la réfection des clôtures.

Les arbres seront conservés dès lors que leur écartement permettra le passage des engins. A défaut, l'arbre sera tronçonné et mis en dépôt conformément aux souhaits du propriétaire.

**PIECE 6 : Etude d'Impact - Partie E : Dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000**

La traversée du ruisseau « Le Luzuron », à proximité du lieu-dit « Luzuron » fera l'objet d'une vigilance toute particulière. La traversée s'effectuera en souille. Cette technique consiste à creuser une tranchée directement dans le lit du cours d'eau, à y enfouir la canalisation, qui sera une buse annelée de 800 mm, et à remblayer. Après la pose de la conduite, le substrat d'origine ou équivalent sera déposé au fond du lit et les berges seront reprofilées en pente douce. L'opération sera réalisée par demi-section de cours d'eau et s'accompagnera de la mise en place d'un batardeau entourant la zone de travaux. Notons que les batardeaux seront constitués de « big bag » de sable et de film polyane. Un filtre à paille sera également installé en amont pour limiter l'augmentation du nombre de particules en suspension dans le cours d'eau.

Une fois la mise en place de ce batardeau effectuée, les eaux présentes à l'intérieur de la zone de travaux seront pompées et dirigées vers une zone de végétation herbacée sur la berge dense et non remaniée, située à plus de 10 mètres du cours d'eau naturel, ou elles seront filtrées. En effet, les eaux pompées ne doivent pas être dirigées directement vers le cours d'eau naturel.

Deux schémas de principe sont présentés ci-après.

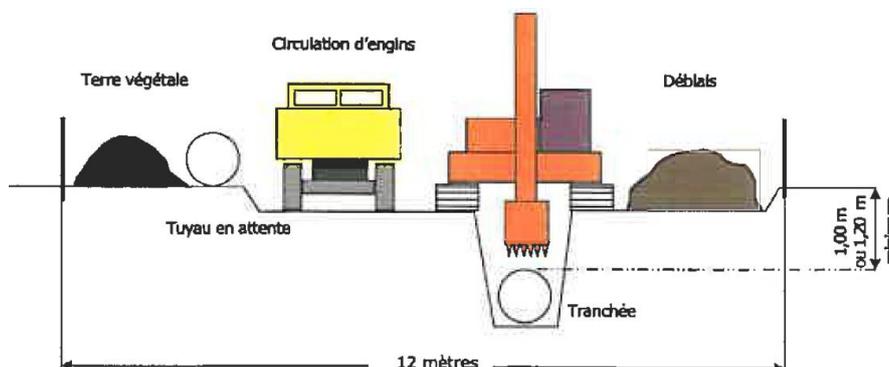


Figure 3 : Profil en travers type de la zone de travail (emprise réduite à 8 mètres en zones humides)

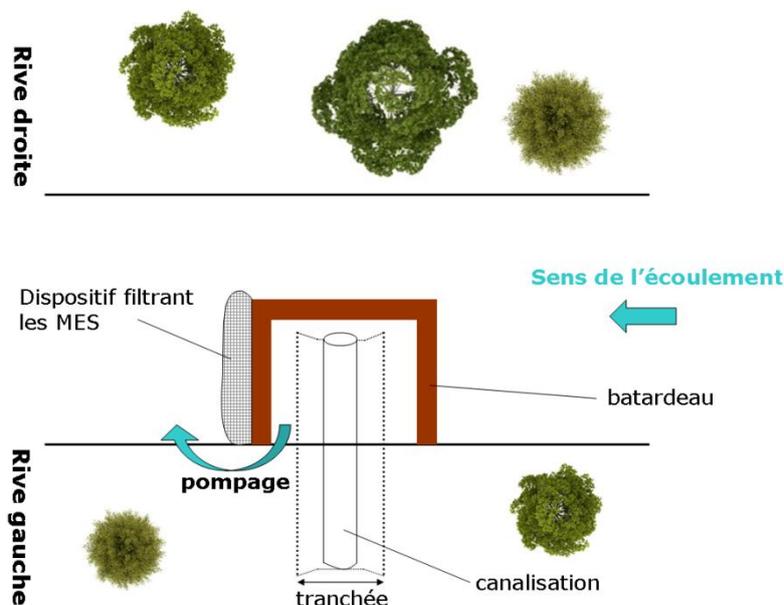


Figure 4 : Schéma détaillant les travaux par demi-section de cours d'eau

**PIECE 6 : Etude d'Impact - Partie E : Dossier d'évaluation des incidences  
NATURA 2000**

---

Compte-tenu de la pérennité à assurer pour ce type de travaux et des pressions que la canalisation aura à supporter, il est prévu l'utilisation de matériaux type fonte. Il sera déterminé quel type de conduites doit être mis en place par des mesures in situ de résistivité du sol (étude géotechnique).

Les pièces de raccordement : tés, coudes, etc., seront prévues dans un matériau adapté à celui de la canalisation. Les coudes seront hydrauliques ; il n'y aura pas de coude à 90°, ils seront de préférence à 30°.

## 2.4 Robinetterie-Fontainerie

Deux robinets vannes de sectionnement seront installés. Ils auront un sectionnement de Ø 400, correspondant au diamètre de la canalisation sur laquelle ils sont posés. Il y aura également lieu de prévoir 6 vidanges et 5 ventouses sur le tracé.

En phase d'exploitation, des vidanges de la canalisation pourront avoir lieu. Dans ce cas, l'eau potable pourra être déversée via une conduite jusqu'aux cours d'eau ou aux fossés les plus proches. Cependant, leur utilisation sera exceptionnelle : lors de la mise en service de la canalisation puis uniquement en cas de problème sur la canalisation.

**Tableau 1 : Robinetterie - Fontainerie**

Nombre de robinets vannes prévus	Nombre de ventouses	Nombre de vidanges
2	5	6

## 2.5 Nettoyage et désinfection des conduites avant mise en service

Lors de travaux réalisés sur les réseaux de distribution d'eau potable et les appareils qui s'y rattachent, il est essentiel de s'assurer de la qualité des interventions pour éviter toute contamination de l'eau transportée jusqu'au robinet du consommateur. La désinfection d'un réseau ou d'un élément de réseau de distribution d'eau potable a donc pour principal objet la suppression des causes d'altération de la qualité microbiologique de l'eau entre son point de captage ou de traitement et les lieux de consommation. Cette opération finale ne suffit pas en elle-même, elle doit être précédée d'une opération de nettoyage et de rinçage. Celle-ci jouera un rôle primordial dans la réussite de la désinfection finale

Conformément au fascicule 71 « Fourniture et pose de conduites d'adduction et de distribution d'eau »<sup>1</sup>, il sera procédé, préalablement à la mise en service de la canalisation, à une désinfection par introduction dans la conduite d'une solution de peroxyde d'hydrogène type Tevan PANOX adaptée aux conditions du chantier et au temps de contact souhaité.

Cette opération sera effectuée selon un protocole clairement défini. Aussi, un procès-verbal sera signé par l'opérateur désignant :

- Le linéaire du tronçon,

---

<sup>1</sup> Document annexé à l'arrêté du 30 mai 2012 relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux de génie civil

## PIECE 6 : Etude d'Impact - Partie E : Dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000

- Les pressions d'épreuve,
- La durée de désinfection,
- La substance et la dose utilisées,
- Les résultats d'analyses bactériologiques,
- Le mode d'élimination de la solution désinfectante.



### A noter

Préalablement à la réalisation de la présente opération, le protocole et le PV dument renseignés et signés par l'opérateur, seront portés à la connaissance de l'Agence Régionale de la Santé et des services instructeurs.

Après avoir été testées, les conduites neuves seront lavées intérieurement au moyen de chasses d'eau ou autres procédés adéquats. Ces lavages seront répétés, si nécessaire, afin que la turbidité de l'eau soit inférieure au maximum admis par les normes et règlements en vigueur pour la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Il sera ensuite procédé à la désinfection, au rinçage des conduites et aux prélèvements d'eau pour le contrôle conformément aux instructions en vigueur.

Le rinçage se fera de préférence du point haut vers le point bas. La sortie des eaux de rinçage se fera exclusivement au droit des vidanges et purges situées aux points bas, en veillant à éviter tout contact avec les eaux de ruissellement. La prise d'eau et chaque dispositif de purge seront équipés d'un clapet anti retour. Les branchements seront effectués conformément aux directives du SDAEP afin d'éviter tout risque de détérioration.

Après rinçage abondant, des prélèvements seront réalisés par le SDAEP qui effectuera, aux frais de l'entreprise, les analyses de contrôle de la qualité de l'eau.

Le logigramme ci-dessous présente la procédure complète de nettoyage et de désinfection d'une canalisation d'eau destinée à la consommation humaine.

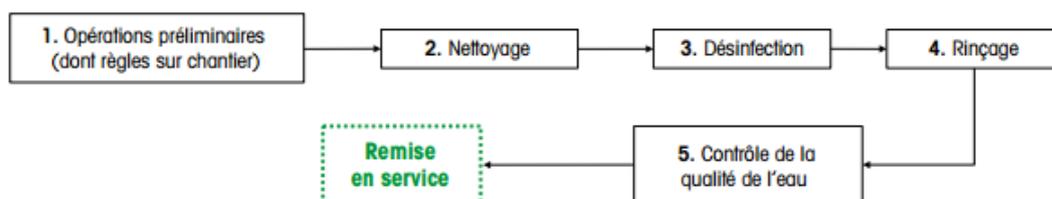


Figure 5 : Procédure complète de nettoyage et de désinfection d'une canalisation d'eau destinée à la consommation humaine (santé.gouv.fr)

Compte tenu des enjeux de la zone d'étude, une vigilance vis-à-vis des zones humides et des ruisseaux situés à proximité de la future canalisation sera apportée quant à l'opération de vidange de la canalisation. Dans la pratique, le seuil limite de concentration en chlore dans les eaux potable est de 0,3 mg/l. Ce seuil sera respecté pour les rejets vers le milieu aquatique.

Ainsi, comme précisé précédemment, la sortie des eaux de rinçage se fera exclusivement aux droit des vidanges et purges situés aux points bas, et seront rejetés dans les fossés situés à proximité. Dans le cas où le cours d'eau constitue l'exutoire principal, un bassin de 20 m<sup>2</sup> sur une profondeur d'environ 0,50 mètre sera préalablement aménagé afin de permettre un temps de contact adéquat avant rejet dans le milieu.

PIECE 6 : Etude d'Impact - Partie E : Dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000

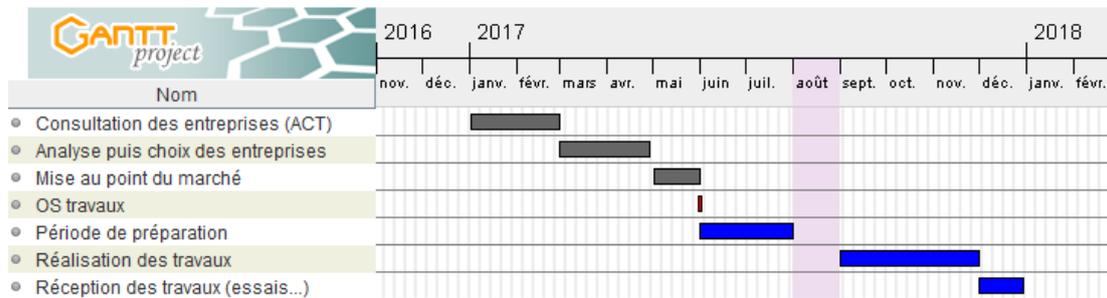
A noter



Toutes les opérations de désinfection de conduite nouvellement posée doivent être conformes au décret n° 2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine et applicables aux réseaux publics de distribution et aux installations non raccordées aux réseaux publics.

## 2.6 Planning des travaux

Le planning des travaux est présenté ci-dessous.



## 2.7 Montant des travaux

Les travaux concernés par le présent dossier sont estimés à environ **1,4 million d'euros**.

### 3 LES SITES NATURA 2000 A PROXIMITE DU PROJET

Le réseau des sites NATURA 2000 s'appuie sur deux directives européennes :

- la "Directive Oiseaux" n° 2009/147/CE qui a motivé la désignation des Zones de Protection Spéciale (ZPS). Elle a pour but notamment de protéger les zones les plus importantes pour la conservation des oiseaux comme les sites d'accueil d'oiseaux migrateurs d'importance internationale.

L'État s'est appuyé très fortement sur l'inventaire des Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) pour identifier les sites susceptibles d'être désignés en Zone de Protection Spéciale (ZPS).

Chaque Préfet propose un certain nombre de sites potentiels au Ministre chargé de l'environnement, qui désigne par arrêté ministériel les sites classés en ZPS et qui notifie sa décision à la Commission Européenne.

- la "Directive Habitats, Faune, Flore" n° 92/43/CEE qui, elle, a motivé la désignation des Sites d'Importance Communautaire (SIC), ces derniers devenant par arrêté ministériel, des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Elle a pour objectif de « contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage sur le territoire européen ».

L'État s'est basé sur les Zones Naturelles d'Intérêts Écologiques Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) pour identifier les sites susceptibles d'être désignés en Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

Chaque Préfet mène une concertation locale et propose des sites potentiels au Ministre chargé de l'Environnement qui notifie des propositions de sites d'importance communautaire (pSIC) auprès de la Commission européenne.

Après évaluation par la Commission Européenne, les sites retenus sont devenus des Sites d'Importance Communautaire (SIC). L'État doit alors les désigner en droit français sous le nom de Zone Spéciale de Conservation (ZSC) par arrêté ministériel.

Les sites NATURA 2000 recensés à proximité du projet sont :

- La ZSC FR5300010 « Trégor Goëlo » située à environ 1,2 km à l'est du tracé et à environ 3,4 km au nord ;
- La ZSC FR5300008 « Rivière Leguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay », à environ 9,4 km au sud-ouest du tracé ;
- La ZSC FR5300009 « Côte de Granit rose-Sept-Iles » à environ 5,3 km au nord-ouest du tracé ;
- La ZPS FR5310011 « Côte de Granit rose-Sept-Iles » à environ 5,3 km au nord-ouest du tracé ;
- La ZPS FR5310070 « Trégor Goëlo » située à environ 1,2 km à l'est du tracé et à environ 3,4 km au nord.

Les Formulaires Standards de Données (FSD) des cinq zones précitées sont disponibles en Annexe 2 de la présente pièce.

# Dossier d'enquête publique unique au titre du Code Env. pour l'établissement d'une servitude de canalisation publique d'eau au titre du Code Rural

## PIECE 6 : Etude d'Impact – Partie E : Dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000

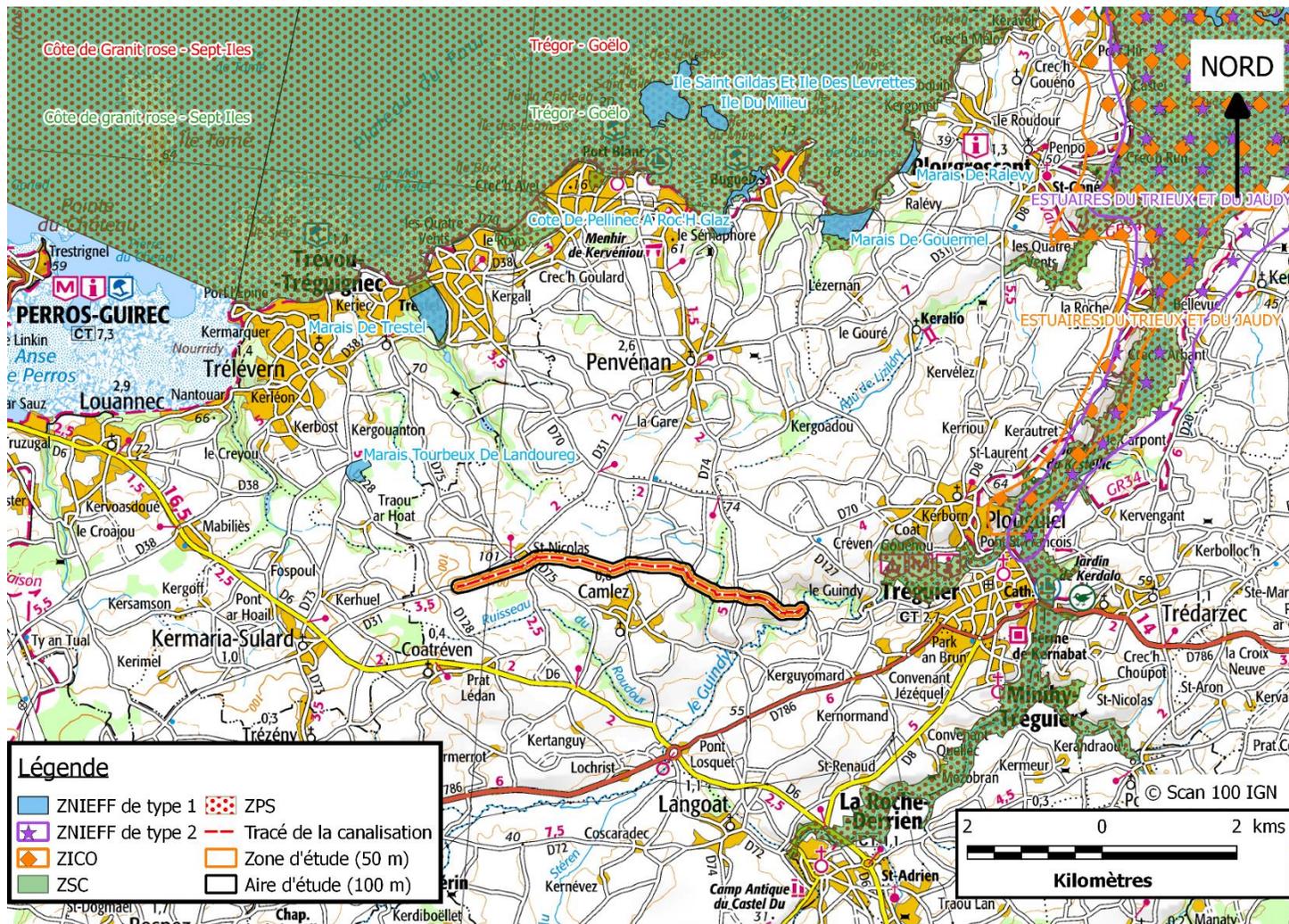


Figure 6 : Zonage du patrimoine naturel

**PIECE 6 : Etude d'Impact - Partie E : Dossier d'évaluation des incidences  
NATURA 2000**

---

L'objectif principal de la création de sites NATURA 2000 est de conserver le patrimoine naturel tout en tenant compte des activités humaines dans un esprit de développement durable selon trois axes principaux :

- Favoriser la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles, régionales et locales ;
- Maintenir ou rétablir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable ;
- Sensibiliser la population au respect et à la gestion de son patrimoine.

Ces axes principaux se déclinent par la suite en objectifs plus « locaux » selon les spécificités de chaque site afin de déterminer les meilleures actions à prendre pour répondre à ces objectifs.

## **3.1 La ZSC FR5300010 « Trégor Goëlo »**

### **3.1.1 Généralités**

Le site Natura 2000 est entièrement situé sur le département des Côtes d'Armor. La ZSC s'étend sur 91 228 ha, dont 96,9 % de surface marine.

Le site Natura 2000 est marqué par la présence des estuaires du Trieux et du Jaudy et une côte rocheuse très découpée, regroupant environ 280 îles et îlots. Au total, un peu plus de 200 km de côtes et rivages d'estuaire sont concernés par le site.

Les activités côtières sont nombreuses et variées, on distingue notamment la pêche côtière, la conchyliculture, la pêche à pied, la récolte du goémon et les activités de plaisance. Le site est très fréquenté en période touristique. Il est également concerné par l'extraction de matériaux marins, ainsi que par l'installation de la première hydrolienne française au large de Bréhat, sur le plateau de la Horaine.

La frange côtière du Goëlo est marquée par l'urbanisation, tandis que l'espace intérieur est plus agricole, avec des zones de plateaux propices au maraîchage.

La forêt de Penhoat-Lancerf à Plourivo est la forêt la plus importante du secteur, elle couvre près de 600 hectares, les autres boisements se trouvent principalement en fonds de vallées.

Le territoire du Goëlo est structuré par deux routes principales : La RD 786 (Paimpol/Lannion) et la RD 7 (Paimpol/Saint-Brieuc).

La voie ferrée Guingamp/Paimpol longe le Trieux, il existe une gare à Paimpol et 4 arrêts localisés sur la commune de Plourivo. Cette ligne est desservie par le TER et un train à vapeur à vocation touristique.

Le site Natura 2000 du Trégor-Goëlo est majoritairement inclus dans le territoire du Pays et du Pays touristique du Trégor-Goëlo. Les communes de Plouha, Quemper-Guézennec et Ploëzal sont rattachées au Pays de Guingamp et au Pays touristique des Terres d'Armor.

Le site recoupe 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :

- La Communauté d'Agglomération de Lannion-Trégor et la Communauté de communes du Haut Trégor à l'ouest du site ;
- La Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux au nord ;
- Pontrieux Communauté au sud, en amont des estuaires du Trieux et du Jaudy ;
- Les Communautés de communes de Paimpol-Goëlo et de Lanvollon-Plouha à l'est.

**PIECE 6 : Etude d'Impact - Partie E : Dossier d'évaluation des incidences  
NATURA 2000**

---

Au total, 28 communes sont concernées : Bréhat, Kerbors, Kerfot, Langoat, Lanmodez, Lézardrieux, Minihi-Tréguier, Paimpol, Penvénan, Pleubian, Pleudaniel, Pleumeur-Gautier, Ploëzal, Ploubazlanec, Plouézec, Plougrescant, Plouguiel, Plouha, Plourivo, PommeritJaudy, Pouldouran, Quemper-Guézennec, La Roche-Derrien, Trédarzec, Tréguier, Trélevern, Trévous-Tréguignec, Troguéry.

Les communes présentant les plus grandes superficies incluses dans le périmètre du site Natura 2000 sont les communes de Plourivo (26%) et de Paimpol (10%).

Le Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Trégor-Goëlo » a été rédigé dans le cadre d'un programme expérimental à l'échelle nationale qui a débuté en 1996. Le Conservatoire du Littoral (CdL), opérateur au début de la démarche, a rédigé le DOCOB de 1996 à 1998, qui a été validé par le Comité de Pilotage (COFIL) en avril 1998.

La Communauté de communes Paimpol-Goëlo (CCPG) est l'opérateur pour la mise en œuvre de ce DOCOB depuis mai 1999.

En 2004, le site Natura 2000 du Trégor-Goëlo est inscrit sur la liste européenne des sites d'intérêt communautaire Natura 2000 (SIC). L'arrêté de désignation de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC, Directive Habitats, Faune, Flore) est publié le 4 mai 2007. Le site Natura 2000 s'étendait alors sur 13 400 hectares. En 2008, le site a fait l'objet d'une extension en mer, passant ainsi à une superficie de 91 228 hectares pour la ZSC.

Depuis sa validation, le DOCOB n'a jamais fait l'objet d'une mise à jour. Lors du Comité de Pilotage (COFIL) du 13/12/2007, il a été proposé la révision du document. La révision du DOCOB vise plusieurs objectifs :

- Réaliser le bilan de la mise en œuvre du DOCOB ;
- Evaluer l'état de conservation des habitats et espèces des directives Oiseaux et Habitats, faune, flore ;
- Réactualiser le DOCOB (mises à jour juridiques, diagnostic socio- économique et écologique...).

Le DOCOB de 1998 a donc été réactualisé et un bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs a été réalisé fin 2011.

### **3.1.2 Habitats d'intérêt communautaire**

#### **3.1.2.1 Habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site**

Le site Trégor-Goëlo présente un littoral découpé propice à une grande diversité d'habitats. La bande côtière, même si elle ne représente qu'une faible part du site (3%), est le support de plusieurs habitats d'intérêt communautaire :

- Les lagunes, marais et prés salés atlantiques (186 ha) ;
- Les landes sèches et humides intérieures et les landes littorales (94 ha) ;
- Les falaises à végétation chasmophytique et les pelouses aérohalines (26 ha) ;
- Les végétations annuelles de laisse de mer et vivaces des cordons de galets (22 ha) ;
- Les forêts d'intérêt communautaire de type hêtraies/chênaies, aulnaies/frênaies et ormaies littorales (35 ha) ;
- Les dunes, peu représentées et menacées (moins de 5 ha).

Plus au large, cette diversité d'habitats est renforcée par la présence d'importants récifs et de champs de blocs, d'herbiers de zostères et de bancs de maërl.

# Dossier d'enquête publique unique au titre du Code Env. pour l'établissement d'une servitude de canalisation publique d'eau au titre du Code Rural



## PIECE 6 : Etude d'Impact - Partie E : Dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000

---

La ZSC « Trégor-Goëlo » recense 26 habitats d'intérêt communautaire dont 4 prioritaires comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous issu du Formulaire Standard de Données.

# Dossier d'enquête publique unique au titre du Code Env. pour l'établissement d'une servitude de canalisation publique d'eau au titre du Code Rural

## PIECE 6 : Etude d'Impact – Partie E : Dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000

**Tableau 2 : Types d'habitats inscrits à l'annexe I**

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
<a href="#">1110</a> <i>Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine</i>		38315,76 (42 %)			A	B	B	B
<a href="#">1130</a> <i>Estuaires</i>		912,28 (1 %)			B	C	B	B
<a href="#">1140</a> <i>Replats boueux ou sableux exondés à marée basse</i>		2736,84 (3 %)			B	C	B	B
<a href="#">1150</a> <i>Lagunes côtières</i>	X	9,12 (0,01 %)			C	C	A	B
<a href="#">1160</a> <i>Grandes criques et baies peu profondes</i>		0 (0 %)			B	C	B	B
<a href="#">1170</a> <i>Récifs</i>		47438,56 (52 %)			A	B	A	A
<a href="#">1210</a> <i>Végétation annuelle des laissés de mer</i>		0 (0 %)			B	C	C	B
<a href="#">1220</a> <i>Végétation vivace des rivages de galets</i>		18,25 (0,02 %)			B	C	B	A
<a href="#">1230</a> <i>Falaises avec végétation des côtes atlantiques et bailliques</i>		18,25 (0,02 %)			B	C	C	B
<a href="#">1310</a> <i>Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses</i>		27,37 (0,03 %)			B	C	A	B
<a href="#">1320</a> <i>Prés à Spartina (Spartinion maritima)</i>		0 (0 %)			D			
<a href="#">1330</a> <i>Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritima)</i>		91,23 (0,1 %)			B	C	B	B
<a href="#">1420</a> <i>Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (Sarcocornietea rupestris)</i>		0 (0 %)			D			

# Dossier d'enquête publique unique au titre du Code Env. pour l'établissement d'une servitude de canalisation publique d'eau au titre du Code Rural

## PIECE 6 : Etude d'Impact – Partie E : Dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000

<a href="#">2110</a> <i>Dunes mobiles embryonnaires</i>		0 (0 %)			D			
<a href="#">2120</a> <i>Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)</i>		0 (0 %)			D			
<a href="#">2130</a> <i>Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)</i>	X	0 (0 %)			D			
<a href="#">2190</a> <i>Dépressions humides Intradunales</i>		0 (0 %)			C	C	B	B
<a href="#">3110</a> <i>Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)</i>		0 (0 %)			D			
<a href="#">4020</a> <i>Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i></i>	X	45,61 (0,05 %)			B	C	C	B
<a href="#">4030</a> <i>Landes sèches européennes</i>		45,61 (0,05 %)			B	C	C	B
<a href="#">6410</a> <i>Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)</i>		0 (0 %)			D			
<a href="#">8220</a> <i>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</i>		0 (0 %)			C	C	C	B
<a href="#">8230</a> <i>Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dilienii</i></i>		0 (0 %)			C	C	B	B
<a href="#">8330</a> <i>Grottes marines submergées ou semi-submergées</i>		0 (0 %)			D			
<a href="#">91E0</a> <i>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)</i>	X	0 (0 %)			D			
<a href="#">9120</a> <i>Hétrales acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robur-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)</i>		9,12 (0,01 %)			D			

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- Superficie relative : A =  $100 \geq p > 15 \%$  ; B =  $15 \geq p > 2 \%$  ; C =  $2 \geq p > 0 \%$  .
- Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

### 3.1.2.2 Les incidences du projet sur les habitats d'intérêt communautaire

En ce qui concerne les habitats, ils sont susceptibles d'être impactés s'ils sont interceptés par le tracé de la canalisation. Or, le tracé de la canalisation est situé au minimum à 1,2 kilomètre du site Natura 2000.

#### Ce qu'il faut retenir...

*Il n'y aura donc pas d'incidence sur les habitats d'intérêt communautaire de cette ZSC.*

### 3.1.3 La Faune et la Flore d'intérêt communautaire

#### 3.1.3.1 La flore

Une espèce de plante est inscrite à l'annexe II de la directive 92/43/CEE, il s'agit du **Trichomanes remarquable (Vendenboschia speciosa)**. L'état des populations de cette espèce est actuellement difficile à estimer en raison de la méconnaissance de la répartition précise des stations de prothalles (gamétophytes). Par contre, les comptages des sporophytes (forme feuillée) révèlent une nette régression dans les stations.

En Bretagne, en moins de cinquante ans, l'espèce a disparu des 3/4 des puits où elle était connue.

Deux stations de gamétophytes sont connues : une station relativement importante sur l'île d'Er et une autre station beaucoup plus modeste à Plouézec. Ces deux stations sont situées au sein de grottes marines ce qui leur confère un intérêt particulier.

Sur le littoral (grottes maritimes), la population semble stable. A l'intérieur des terres, le contexte est moins favorable. L'enjeu de conservation est fort pour cette espèce en déclin généralisé.

L'**Oseille de rochers** est une espèce rare à l'échelle régionale aux échelles régionale, nationale et européenne, les populations du Massif Armoricaïn semblent relativement stables.

Une station de quelques pieds a été découverte en 2011 sur l'île de Bréhat, elle se cantonne dans une cuvette située sur la partie sommitale d'un bloc de granite. Il est probable que d'autres stations restent à découvrir. Au vu de la superficie de la station connue, des potentialités du site et des dégradations notamment liées à la fréquentation sur les milieux favorables à l'espèce, l'état de conservation peut être considéré comme mauvais à l'échelle du site du Trégor-Goëlo. L'enjeu de conservation est fort pour cette espèce.

#### 3.1.3.2 La faune (hors oiseaux)

##### ○ Les invertébrés

En ce qui concerne les invertébrés de l'annexe II de la Directive Habitats, Faune, Flore, l'Escargot de Quimper semble bien présent sur le site Natura 2000, notamment dans le massif de Penhoat-Lancerf à Plourivo. Cette espèce est cependant sensible à la disparition des petits massifs boisés et des talus qui morcellent son habitat et son aire de répartition. Localement, le maintien en état des forêts de feuillus est une mesure conservatoire indispensable.

Le Lucane cerf-volant est une espèce également bien présente sur le site Natura 2000, son état de conservation de semble pas défavorable.

L'Agrion de mercure n'est présent que très ponctuellement sur le site Natura 2000, l'espèce est présente notamment dans le marais de Trestel. Les populations sont en très mauvais état de conservation à l'échelle biogéographique Atlantique. Cette espèce représente un enjeu de conservation fort pour le site Natura 2000 du Trégor-Goëlo. Il paraît également nécessaire de

## PIECE 6 : Etude d'Impact - Partie E : Dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000

---

mener des inventaires complémentaires. D'une façon générale, les connaissances sur les invertébrés sont à approfondir.

### ○ Les mammifères

Depuis une vingtaine d'années, la Loutre d'Europe recolonise certains réseaux hydrographiques à partir des noyaux de populations de la façade atlantique et du Massif central.

Sur le site Natura 2000, la Loutre d'Europe est en phase de recolonisation sur certains secteurs favorables, les bassins versants du Trieux et du Leff ont permis le maintien de l'espèce. Le secteur littoral, autrefois occupé constitue probablement une des principales chances pour la Loutre d'Europe de s'installer sur le littoral en Bretagne. Des épreintes ont été observées en janvier 2013 dans l'anse de Beauport. L'enjeu de conservation pour cette espèce est donc fort, particulièrement sur le littoral. Il serait intéressant de relancer des prospections sur le Trieux et le Leff, ou la présence reste mal connue.

3 espèces de mammifères de l'annexe II de la DHFF sont présentes sur le site du Trégor-Goëlo : le Grand dauphin, le Marsouin commun et le Phoque gris.

Les individus de Grands dauphins rencontrés sur le Trégor-Goëlo appartiennent vraisemblablement à la population du Golfe normand-breton, population la plus importante d'Europe. Des études supplémentaires sont nécessaires afin de mieux connaître la fréquentation du site par l'espèce. Si les effectifs apparaissent moins importants qu'en Baie du Mont-Saint Michel ou au large du Cotentin, le site Trégor-Goëlo peut cependant représenter un enjeu de conservation important vis-à-vis de cette espèce.

Le Marsouin commun est une espèce en déclin à l'échelle européenne.

L'espèce est régulièrement observée sur le site Natura 2000 Trégor-Goëlo, notamment lors du passage de la pointe Bretagne vers le Cotentin. Les individus appartiennent à la population de la Mer du Nord-Manche-Mer Celtique qui forme une seule et même population.

Les effectifs présents sur le Trégor-Goëlo n'ont pas fait l'objet d'étude spécifique, ils pourraient cependant être en augmentation avec le déplacement actuel des populations vers la Manche, ce qui renforcerait la responsabilité du site Trégor-Goëlo pour la conservation de l'espèce.

Les principales colonies de Phoques gris présentes sur les côtes françaises sont l'archipel de Molène, l'archipel des Sept-Îles et la Baie de Somme. Ces petites colonies françaises, en augmentation lente mais régulière, se trouvent en marge de l'aire de répartition sud de l'espèce, ce qui confère à la France une responsabilité, surtout en ce qui concerne le maintien de l'aire de répartition de l'espèce. Les Phoques gris de l'archipel des Sept-Îles viennent se nourrir sur le site. Un blanchon a été observé en 2012 avec sa mère sur l'archipel de Bréhat. La reproduction n'est cependant pas attestée.

Une reproduction de l'espèce à terme sur les îlots du Trégor-Goëlo pourrait être envisagée sur des îlots préservés de tout dérangement humain. La fréquentation et le dérangement induits par les plaisanciers et pratiquants de sports nautiques peut cependant constituer un frein à son installation.

Concernant les chiroptères, on distingue 3 espèces sur le site Natura 2000 : la Barbastelle d'Europe, le Grand rhinolophe et le Petit rhinolophe.

Les populations de **Barbastelles d'Europe** subissent un déclin général européen depuis le milieu du XXème. L'espèce reste cependant assez commune dans les Côtes d'Armor, au sein des secteurs boisés (Massif de Penhoat-Lancerf). Les données sont toutefois trop peu nombreuses pour caractériser l'état de conservation de l'espèce. L'intérêt du site Natura 2000 est relativement faible pour le site au regard de la répartition régionale ou départementale des populations.

PIECE 6 : Etude d'Impact - Partie E : Dossier d'évaluation des incidences  
NATURA 2000

---

Le **Grand rhinolophe** est une espèce rare et en déclin dans le Nord-Ouest de l'Europe. Dans l'Ouest de la France, les populations ont subi un fort déclin des années 1940 aux années 1980, et semblent se stabiliser depuis. L'espèce est peu commune et localisée dans les Côtes d'Armor. Le site Natura 2000 abrite quelques colonies de mises-bas et des sites d'hivernage relativement importants, il permet de plus de mettre en lien les populations du Trégor et du Goëlo. Enfin, le littoral du site Natura 2000 présente de nombreux blockhaus sur le littoral, constituant des sites d'hivernation appréciés de l'espèce.

Les sites d'hivernation connus dans le Trégor semblent également illustrer une évolution récente plutôt positive. L'enjeu majeur consiste à la préservation des gîtes d'hivernage et à l'acquisition de connaissances supplémentaires sur la fréquentation estivale.

Le **Petit rhinolophe** est en forte régression en Europe du Nord du Centre, il a disparu ou est menacé dans plusieurs régions françaises. Les effectifs sont considérés comme stables sur la période 2000-2010 en Bretagne.

Le département des Côtes d'Armor porte la responsabilité de conservation la plus importante pour l'espèce à l'échelle régionale. Le Trégor constitue l'un des bastions de l'espèce en Bretagne et la limite occidentale de la répartition européenne de l'espèce. Les colonies de reproduction connues en périphérie laissent présager qu'une population exploite le site Natura 2000, à minima pour venir s'y nourrir. Les sites connus dans le Trégor, pour la plupart depuis peu, ne permettent pas de dégager une quelconque tendance évolutive de la population locale. Les blockhaus situés sur le littoral sont également appréciés par l'espèce pour l'hivernage. L'enjeu de conservation pour cette espèce est fort.

D'une façon générale, il apparaît nécessaire de poursuivre l'acquisition de connaissance pour les chiroptères.

#### ○ Les poissons

Concernant les espèces piscicoles, le site Natura 2000 compte 5 espèces d'intérêt communautaire présentes de façon certaine : Le Saumon Atlantique, la Lamproie marine, la Lamproie de Planer, la Grande alose, le Chabot. La présence de l'Alose feinte reste à confirmer.

Les populations de **Saumon Atlantique** sont en déclin sur le territoire national. En Bretagne, l'espèce a disparu de la Rance et de l'Oust et son aire de répartition a diminué sur le bassin de l'Aulne. Actuellement, à l'exception du Couesnon, le Saumon Atlantique fréquente les cours d'eau situés à l'ouest d'une ligne Vannes-Saint-Brieuc. Il est délicat de se baser sur les effectifs pour évaluer l'état des populations. Les indices d'abondance varient en effet d'une année à l'autre, notamment en fonction des niveaux d'eau. La présence de barrages limite l'espèce dans son aire de répartition. Au regard des populations régionales, l'intérêt du site et l'enjeu de conservation sont forts pour cette espèce. Le Trieux contribue de 5 à 10% de la production régionale en juvéniles, le Leff et le Jaudy-Guindy de 2 à 5 % (Source : Bretagne Grands Migrateurs).

L'aire de répartition de la **Lamproie marine** s'est considérablement réduite et fragmentée depuis le début du XIX<sup>ème</sup> siècle, en raison de la multiplication des barrages qui ont bloqué sa remontée dans de nombreux cours d'eau. Il n'existe pas de données sur les effectifs de populations, des indices d'abondance sont en cours de développement. Le Leff marque la limite est de l'aire de répartition costarmoricaire de l'espèce. Au-delà, sa présence est marginale. L'enjeu de conservation est fort pour cette espèce amphihaline, dont l'aire de répartition est en déclin généralisé.

La **Lamproie de Planer** est relativement abondante sur la quasi-totalité des cours d'eau du Trégor où elle est très fréquemment rencontrée : Le Trieux, le Leff, le Jaudy, le Guindy, le Bizien et leurs affluents. L'espèce est cependant mal évaluée et insuffisamment documentée en France.

En France, la **Grande Alose** voit ses effectifs fortement diminuer sur la façade atlantique Sud, zone où elle était historiquement très présente. Sur la Bretagne, la population tend au contraire à s'installer de façon plus marquée.

PIECE 6 : Etude d'Impact - Partie E : Dossier d'évaluation des incidences  
NATURA 2000

---

Sur le site Natura 2000 du Trégor-Goëlo, la Grande alose peut être considérée comme une espèce nouvelle puisqu'elle n'était pas présente il y a 25 ans. Sa présence a d'abord été connue sur l'estuaire du Trieux. Une étude menée en 2008 par la FDPPMA sur les Côtes d'Armor a mis en évidence la présence de Grandes aloses également sur le Jaudy et le Leff. La présence de l'espèce est limitée à la partie aval des cours d'eau, du fait de l'existence de barrages qui bloquent la migration. L'enjeu de conservation est fort pour cette espèce nouvelle sur le secteur, en régression sur la façade Atlantique dans les cours d'eau où elle était autrefois abondante.

La présence de l'**Alose feinte** sur le site Natura 2000 reste à confirmer. Des témoignages récents indiquent que des Aloses feintes pourraient être présentes, notamment sur la frange littorale.

Le **Chabot commun** est une espèce dans les cours d'eau où la granulométrie lui est favorable, plutôt sur la partie amont des estuaires et les affluents. Elle est indicatrice d'une bonne qualité hydromorphologique des cours d'eau. L'état des populations est globalement satisfaisant, l'espèce est rencontrée très fréquemment.

#### ○ Les amphibiens

Plusieurs espèces d'amphibiens de l'annexe IV de la Directive Habitats, Faune, Flore sont présentes sur le site Natura 2000 du Trégor-Goëlo. Elles sont toutes protégées en France et font l'objet d'un classement dans la Liste Rouge des amphibiens de France métropolitaine (2008) :

- L'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*)
- Le Crapaud Calamite (*Bufo calamita*)
- La Rainette verte (*Hyla arborea*)
- La Grenouille agile (*Rana dalmatina*)
- Le Triton marbré (*Triturus cristatus*)

Les principales menaces auxquelles sont exposés les amphibiens sont la dégradation et la fragmentation de leurs habitats (notamment les zones humides), l'altération de la qualité des eaux, les collisions routières.

#### ○ Les reptiles

Plusieurs espèces de reptiles sont présentes sur le site Natura 2000 du Trégor-Goëlo. Elles sont toutes protégées en France et font l'objet d'un classement dans la Liste Rouge des reptiles de France métropolitaine (2008).

Les principales menaces auxquelles sont exposés les reptiles sont la destruction et la fragmentation des habitats, la pollution (notamment les phytosanitaires), les collisions routières.

- La Coronelle lisse (*Coronella austriaca*)
- Le Lézard vert (*Lacerta bilineata*)
- Le Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*)
- Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)

### 3.1.3.3 Les espèces inscrites à l'annexe II de la directive Habitats

Trois espèces d'invertébrés, 8 espèces de poissons, 7 espèces de mammifères et une espèce de plante présentes sur le site sont inscrites à l'annexe II de la directive Habitats (cf. Tableau 3).

# Dossier d'enquête publique unique au titre du Code Env. pour l'établissement d'une servitude de canalisation publique d'eau au titre du Code Rural

## PIECE 6 : Etude d'Impact – Partie E : Dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000

Tableau 3 : Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1007	<a href="#">Elona quimperiana</a>	p			i	P		B	B	C	B
I	1044	<a href="#">Coenagrion mercuriale</a>	p			i	P		D			
I	1083	<a href="#">Lucanus cervus</a>	p			i	P		D			
F	1095	<a href="#">Petromyzon marinus</a>	p			i	P		D			
F	1102	<a href="#">Alosa alosa</a>	r			i	P		C	C	C	C
F	1102	<a href="#">Alosa alosa</a>	c			i	P		C	C	C	C
F	1103	<a href="#">Alosa fallax</a>	r			i	P		D			
F	1103	<a href="#">Alosa fallax</a>	c			i	P		D			
F	1106	<a href="#">Salmo salar</a>	r			i	P		B	B	C	B
F	1106	<a href="#">Salmo salar</a>	c			i	P		B	B	C	B
F	1163	<a href="#">Cottus gobio</a>	p			i	P		D			
M	1303	<a href="#">Rhinolophus hipposideros</a>	p			i	P		D			
M	1304	<a href="#">Rhinolophus ferrumequinum</a>	p			i	P		D			
M	1308	<a href="#">Barbastella barbastellus</a>	p			i	P		D			
M	1349	<a href="#">Tursiops truncatus</a>	c			i	P		C	B	C	B
M	1351	<a href="#">Phocoena phocoena</a>	c			i	P		C	B	C	B
M	1355	<a href="#">Lutra lutra</a>	p			i	P		B	B	C	B
M	1364	<a href="#">Halichoerus grypus</a>	c			i	P		C	B	C	B
P	1421	<a href="#">Vandenbergia speciosa</a>	p			i	P		C	B	C	B

**PIECE 6 : Etude d'Impact - Partie E : Dossier d'évaluation des incidences  
NATURA 2000**

---

### 3.1.3.4 Les incidences du projet sur les espèces d'intérêt communautaire

Le projet n'affecte pas les espèces marines telles que *Halichoerus grypus* (le phoque gris), *Lutra lutra* (la loutre d'Europe), *Phocoena phocoena* (le marsouin commun) et *Tursiops truncatus* (le grand dauphin). En ce qui concerne les espèces halieutiques, certaines ont été signalées en amont du site NATURA 2000 (Observatoire des poissons migrateurs en Bretagne) dans la rivière du « Guindy », comme le saumon d'Atlantique (*Salmo salar*) ou la lamproie marine (*Petromyzon marinus*). Ces espèces pourraient être impactées car il existe un lien fonctionnel entre le site NATURA 2000 et l'aire d'étude du projet. En effet, le ruisseau de « Luzuron », qui sera traversé par la canalisation, se jette dans « Le Guindy » environ un kilomètre plus en aval. Cependant au vu de la faible durée d'incidence (traversée du ruisseau) et de l'ensemble des mesures prises précédemment pour minimiser les impacts sur la qualité des eaux (cf. Partie D de la Pièce 6 « Etude d'Impact »), ces espèces ne seront pas impactées par le projet.

Les chauves-souris présentes sur le site Natura 2000 et inscrites dans l'annexe II de la directive habitat (*Barbastella barbastellus* (Barbastelle d'Europe), *Rhinolophus ferrumequinum* (Grand rhinolophe), *Rhinolophus hipposideros* (Petit rhinolophe) ne seront pas non plus impactées par le projet. En effet, la zone de travaux est très limitée et ne constitue pas un territoire de chasse, de reproduction ou d'hivernage significatif (absence d'arbres morts ou de cavités). D'autre part, une fois les travaux terminés, les terrains retrouveront leur usage d'origine.

Il en est de même pour les autres espèces animales qui auront de plus la capacité de se mouvoir afin de s'éloigner temporairement de la zone de travaux.

Enfin, le projet n'est pas susceptible d'impacter les 2 espèces végétales d'intérêt communautaire, non recensées lors des inventaires.

#### Ce qu'il faut retenir...

*Il n'y aura donc pas d'incidence sur les espèces d'intérêt communautaire de cette ZSC.*

## 3.2 La ZPS FR5310070 « Trégor Goëlo »

### 3.2.1 Généralités

Le site Natura 2000 est entièrement situé sur le département des Côtes d'Armor. La ZPS s'étend sur 91 438 hectares, dont 96,8 % de surface marine. Cette surface est quasiment équivalente à celle de la ZSC associée.

La ZPS abrite une grande diversité de milieux : eaux marines, estran, îles et îlots, dunes, cordons de galets et estuaires. L'estran est caractérisé par l'imbrication d'habitats très diversifiés : récifs, champs de blocs rocheux, grandes étendues de sable et de vase, chenaux, lagunes. Une des caractéristiques remarquables de la ZPS et plus généralement de la zone marine englobant les estuaires du Trieux et du Jaudy, l'archipel de Bréhat et la baie de Paimpol, est la présence de très importants herbiers à Zostères. L'estran rocheux est particulièrement bien développé le long du littoral. Les principaux cordons de galets présents dans la ZPS se situent au niveau du sillon de Talbert, Kermagen et Port-la-Chaîne. Certains fonds de baie comme en baie de l'Enfer, dans l'anse de Lanros ou en baie de Pommelin, sont colonisés par les prés-salés. La ZPS est également parsemée de nombreuses îles et îlots rocheux, parfois végétalisés (pelouses aérohalines, landes). Quant aux estuaires du Trieux et du Jaudy, ils forment des rias encaissées, flanquées d'étroites vasières découvrant à marée basse. Juste à l'amont du pont de Lézardrieux, le Trieux s'élargit pour former un vaste bassin ceinturé de prés-salés (l'anse de Ledano), et qui laisse émerger à marée basse de grandes vasières colonisées par un herbier à *Zostera noltii*.

**PIECE 6 : Etude d'Impact - Partie E : Dossier d'évaluation des incidences  
NATURA 2000**

---

Sur les **272 espèces d'oiseaux** recensées sur le site Natura 2000 du Trégor-Goëlo, 62 appartiennent à l'annexe I de la Directive Oiseaux et 91 sont des espèces migratrices présentes régulièrement (EMR) désignées au titre de l'article 4.2 de la Directive Oiseaux. **21 espèces** sont considérées comme occasionnelles sur la ZPS et ne présentent donc pas d'intérêt en termes de conservation ou de gestion des habitats. Il s'agit surtout d'espèces néarctiques ou sibériennes rares en France, observées le plus souvent à l'unité et comptant très peu de données. **115 espèces sont nicheuses régulières** ou irrégulières et utilisent donc les habitats terrestres de la ZPS au moins durant la période de nidification. 15 d'entre-elles sont inscrites à l'annexe

Nombre de ces espèces sont sédentaires ou bien également migratrices et hivernantes et donc susceptibles d'utiliser les habitats terrestres à plusieurs périodes de l'année.

**136 espèces ne sont présentes qu'en migration, estivage ou hivernage** sur la ZPS. Parmi elles, on distingue 3 principaux cas de figure :

- **Des espèces migratrices ou hivernantes très régulières et abondantes** (Bernache cravant, Courlis cendré, Puffin des Baléares...)
- **Des espèces migratrices ou hivernantes très régulières mais toujours peu abondantes** (Balbuzard pêcheur, Bruant lapon, Bruant des neiges...)
- **Des espèces migratrices ou hivernantes peu régulières** tout au moins du point de vue des observations côtières (Mergule nain, Butor étoilé, Harle bièvre...)

A noter également que sur les 272 espèces recensées, 21 appartiennent également à la Liste Rouge Nationale compte tenu de leur statut local, dont 9 nicheurs, 7 migrateurs et 5 hivernants.

### 3.2.2 Espèces visées à l'article 4 de la Directive Oiseaux

Les espèces visées à l'article 4 de la Directive Oiseaux sont les espèces inscrites à l'annexe I de cette même Directive. Dans le cas de cette ZPS, 62 espèces sont inscrites à cette annexe (cf. ci-dessous).

#### ▷ Espèces nicheuses

- AIGRETTE GARZETTE : La tendance de la colonie de Saint-Riom est à la stabilité voire à une légère progression. 50 à 60 nids ont été recensés en 2011.
- BONDREE APIVORE : Un certain nombre d'observations correspond à des migrateurs mais des indices de reproduction ont déjà été obtenus, notamment dans les boisements de Penhoat-Lancerf et de Beauport. Au moins 2 couples seraient présents sur le site Natura 2000 ou à sa marge.
- BUSARD SAINT-MARTIN : Assez peu d'indices de reproduction ont été apportés pour cette espèce. Les seules données se rapportent en fait à des séries d'observations de l'espèce dans un habitat favorable (les landes boisées de Penhoat-Lancerf) durant la période de reproduction.
- ENGOULEVENT D'EUROPE : Sur le site de Penhoat-Lancerf, la population d'Engoulevents semble stable depuis la mise en place de suivis dédiés en 1990. Selon les années, le nombre de chanteurs varie de 7 à 16, preuve des variations interannuelles qui peuvent être marquées. Peu de données quantitatives existent en revanche sur le site de Beauport si ce n'est la présence d'au moins 4 chanteurs en 2002 et au moins 1 chanteur en 2010.
- FAUCON PELERIN : Les populations régionales de Faucon pèlerin sont actuellement en progression. Depuis le retour de l'espèce comme nicheur en 2000, la population reproductrice compte systématiquement 1 à 2 couples sur les falaises du Goëlo (3 en 2012).
- FAUVETTE PITCHOU : La Fauvette pitchou est assez bien répartie sur l'ensemble des landes de haut de falaises du Goëlo, de Plouha jusqu'à Plouézec ainsi que dans les landes

**PIECE 6 : Etude d'Impact - Partie E : Dossier d'évaluation des incidences  
NATURA 2000**

---

intérieures de Penhoat-Lancerf. Sa présence à Bréhat et sur l'île d'Er indique qu'elle colonise également les secteurs insulaires.

- GRAVELOT A COLLIER INTERROMPU : En 2011, 5 à 7 couples ont été recensés. L'espèce est présente toute l'année sur le Sillon de Talbert, qui constitue un des rares sites d'hivernage du département. La tendance des effectifs est à la baisse pour cette espèce qui comptait régulièrement entre 12 et 15 couples jusqu'au début des années 2000 et atteignait même 30 couples dans les années 1970.
- MARTIN-PECHEUR D'EUROPE : Les effectifs sont plus abondants en période hivernale, où les oiseaux sédentaires sont rejoints par des hivernants plus continentaux.
- PIC MAR : Cette espèce n'est apparemment pas présente actuellement sur le site Natura 2000.
- PIC NOIR : Le bois de Beauport et le massif boisé de Penhoat-Lancerf accueillent chaque année la reproduction de l'espèce. Ce dernier site accueille probablement 2 couples.
- STERNE PIERREGARIN : La Sterne pierregarin est l'espèce la plus abondante des 4 espèces de sternes présentes sur le Trégor-Goëlo. Le site Natura 2000 du Trégor-Goëlo concentre environ 5% des effectifs nicheurs régionaux (1300-1400 couples).

Les effectifs sont en diminution depuis 2000, date de début du suivi des sternes par le GEOCA. Ils étaient ainsi supérieurs à 250 couples jusqu'en 2004, pour retomber à moins de 200 couples à partir de 2006. En 2011, entre 66 et 72 couples étaient présents. En 2012, il n'y a pas eu de suivis, mais il y avait sans doute plus d'une cinquantaine de couples. En 2013, entre 86 et 91 ont été comptés.

- STERNE CAUGEK : Les effectifs fluctuent fortement d'une année sur l'autre, pouvant être nuls comme en 2003 et 2013 et atteindre entre 250 couples comme en 2006 (les sternes étaient alors venues de la Baie de Morlaix). En 2008, 2009 et 2010, les effectifs étaient nuls. En 2011, après 3 années sans preuve de nidification, 6 pontes étaient découvertes au cœur d'une colonie de Sterne pierregarin (2 à 4 jeunes à l'envol). En 2012, entre 10 et 20 couples étaient potentiellement présents. En 2013 cependant, l'espèce ne s'est pas reproduite sur le site.
- STERNE NAINE : L'espèce se reproduit exclusivement aux abords de la Réserve Naturelle Régionale du Sillon de Talbert à Pleubian (habitat de cordons de galets). Sur le Sillon de Talbert, la reproduction de la Sterne naine a été prouvée pour la première fois en 1982, avec l'installation de 3 couples. La colonie installée sur le Sillon de Talbert semble stabilisée depuis 2000 autour de la trentaine de couples.
- STERNE DE DOUGALL : 13 couples nicheurs ont pu être observés en 2006 sur le site du Trégor-Goëlo.
- STERNE ARCTIQUE : Un couple était potentiellement présent entre les années 1990 et 2001.

PIECE 6 : Etude d'Impact - Partie E : Dossier d'évaluation des incidences  
NATURA 2000

▷ Espèces non nicheuses

Tableau 4 : Espèces non nicheuses inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux

ESPECE	NOM COMMUN	EFFECTIFS (DERNIER RECENSEMENT)	REMARQUES
<i>Calandrella brachydactyla</i>	Alouette calandrelle	1 (2011)	Migrateur rare ou peu détecté (à l'unité)
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	?	Hivernant sous-estimé
<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante	?	Migrateur peu commun
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur	1-3	Migrateur commun en faibles effectifs
<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse	56 (2011)	Migrateur et hivernant commun
<i>Branta leucopsis</i>	Bemache nonnette	?	Hivernant très rare
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	?	Migrateur rare (à l'unité)
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	0-2	Hivernant rare et irrégulier (à l'unité)
<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier sylvain	?	Migrateur peu commun
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	?	Migrateur peu commun
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	7-14 (2011)	Migrateur régulier en fin d'été
<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié	?	Migrateur peu commun
<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>	Crave à bec rouge	?	Migrateur très rare (à l'unité)
<i>Cygnus cygnus</i>	Cygne chanteur	?	Hivernant rare
<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	4 (2011)	Migrateur irrégulier
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	?	Migrateur et hivernant commun (à l'unité)
<i>Larus hyperboreus</i>	Goéland bourgmestre	?	Hivernant très rare (à l'unité)
<i>Egretta alba</i>	Grande Aigrette	13 (2011)	Migrateur rare sur le littoral
<i>Podiceps auritus</i>	Grèbe esclavon	?	Hivernant sans doute sous-inventorié
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	?	Migrateur rare
<i>Chlidonias hybridus</i>	Guifette moustac	?	Migrateur rare
<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	?	Migrateur commun et sous-inventorié

# Dossier d'enquête publique unique au titre du Code Env. pour l'établissement d'une servitude de canalisation publique d'eau au titre du Code Rural

## PIECE 6 : Etude d'Impact - Partie E : Dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000

<i>Mergus albellus</i>	Harle piette	?	Hivernant très rare
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	0-1	Migrateur rare (à l'unité)
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	?	Migrateur rare (à l'unité)
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	?	Migrateur rare (à l'unité)
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	?	Migrateur irrégulier à l'automne (à l'unité)
<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	600 (2011)	Migrateur et hivernant commun
<i>Hydrocoloeus minutus</i>	Mouette pygmée	?	Migrateur et hivernant sous-inventorié
<i>Oceanodroma leucorhoa</i>	Océanite culblanc	?	Migrateur rare ou peu détecté
<i>Hydrobates pelagicus</i>	Océanite tempête	?	Migrateur pélagique sous-inventorié
<i>Picus canus</i>	Pic cendré	?	Espèce quasi-disparue en Bretagne
<i>Gavia stellata</i>	Plongeon catmarin	?	Hivernant peu commun
<i>Gavia arctica</i>	Plongeon arctique	?	Hivernant sous-inventorié
<i>Gavia immer</i>	Plongeon imbrin	>15 (2011)	Hivernant sous-inventorié
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	?	Hivernage en effectifs très variables
<i>Charadrius morinellus</i>	Pluvier guignard	?	Migrateur rare (à l'unité)
<i>Puffinus mauretanicus</i>	Puffin des Baléares	>1 000	Migrateur commun de juin à novembre
<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche	?	Migrateur régulier en faibles effectifs
<i>Sterna caspia</i>	Steme caspienne	?	Migrateur rare (à l'unité)
<i>Tadorna ferruginea</i>	Tadome casarca	?	Population origine férale
<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté	?	Occasionnel
<i>Branta ruficollis</i>	Bemache à cou roux	?	Occasionnel
<i>Buteo lagopus</i>	Buse pattue	?	Espèce occasionnelle en France en hiver
<i>Ficedula parva</i>	Gobemouche nain	?	1 le 02/01/1973 à Plougrescant
<i>Porzana porva</i>	Marouette poussin	?	Migrateur occasionnel
<i>Sterna nilotica</i>	Steme hansel	?	Occasionnelle

### 3.2.3 Les incidences du projet sur les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

L'incidence du projet sur les oiseaux est liée :

- à la destruction de site de reproduction ou d'hivernage
- au dérangement en phase travaux

Il s'agit essentiellement d'espèces marines qui ne seront donc pas impactées par le projet. En ce qui concerne les autres espèces, des mesures (cf. Partie D de la Pièce 6 « Etude d'Impact ») ont été prises afin d'affecter le moins possible les aires de nidification et de nourrissage potentielles de ces espèces (haies bocagères, zones humides...). Enfin, la nature du projet n'est pas susceptible d'engendrer une surmortalité de l'avifaune.

#### Ce qu'il faut retenir...

*Les incidences sur les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire seront donc très faibles voire négligeables.*

## 3.3 La ZSC FR530009 « Côte de Granit rose-Sept-Iles »

### 3.3.1 Généralités

La ZSC « Côte de Granit Rose, des îles Milliau à Tomé, archipel des Sept-Iles » est situé au nord-ouest du département des Côtes d'Armor.

D'une superficie de 72 232 hectares, dont 99 % de domaine maritime, le périmètre s'étend sur quatre communes : Perros-Guirec, Pleumeur-Bodou, Trébeurden et Trégastel, pour un linéaire côtier d'une quinzaine de kilomètres.

La Côte de Granit Rose s'étire sur environ quinze kilomètres le long du littoral de Pors Rolland à Ploumanac'h, jusqu'à l'île Milliau à Trébeurden. Sa formation date de la fin de l'ère primaire, il y a 300 millions d'années. La couleur dominante du granit est due à l'importante proportion de feldspaths roses (plus de 50%). La présence aujourd'hui d'énormes chaos de ce granit rose frappe tous les promeneurs. Il s'agit du résultat d'un long et ancien travail de fissuration, d'altération et d'érosion des roches. La partie marine du site est constellée d'une multitude d'îles et îlots qui protègent la côte des attaques directes de la houle. Les îles Milliau et Molène en Trébeurden, les nombreux îlots entourant l'île Grande et longeant la côte de Pleumeur-Bodou et Trégastel, l'archipel des Sept-Iles et l'île Tomé au large de Perros-Guirec, participent à la grande richesse écologique et paysagère du site.

Les paysages sous-marins de ce secteur offrent quelques sites d'une qualité exceptionnelle : ils sont caractérisés par des falaises et tombants rocheux successifs monumentaux. Entre la côte et le large, d'innombrables îlots et écueils atténuent l'effet de la houle et créent derrière eux un vaste estran où alternent roches et sédiments divers. L'ensemble du secteur est soumis à un système complexe de vagues et de vents, provoquant un brassage constant des eaux au voisinage du fond et entraînant une remise en suspension des particules sédimentaires et un enrichissement de l'eau en éléments nutritifs. Plus au large ce sont des sédiments grossiers ("cailloutis") typiques de la côte nord Bretagne qui sont présents, qui sont aussi considérés comme des récifs.

### **3.3.2 Habitats d'intérêt communautaire**

#### **3.3.2.1 Habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site**

Sur les 528 ha de la partie terrestre du site, 21 habitats d'intérêt communautaire sont présents (sur 146,5 ha), déclinés en 40 sous-habitats. Quatre d'entre eux sont prioritaires, soient 7 sous-habitats prioritaires, couvrant une surface de 25,5 ha.

La totalité des habitats marins sont d'intérêt communautaire. On dénombre 5 habitats d'intérêt communautaire dans la partie marine du site. Ces habitats peuvent être classés en deux grandes familles :

- Les habitats intertidaux : il s'agit des habitats de l'estran, c'est-à-dire situés dans la zone de balancement des marées. Recouverts par la mer lorsque la marée est haute, ils deviennent accessibles à pied quand la mer se retire. Trois habitats d'intérêt communautaire se situent dans cette zone intertidale sur le site Natura 2000.
- Les habitats subtidaux : il s'agit des habitats en permanence recouverts par la mer, même lors des basses mers de vives-eaux. Deux habitats sont concernés sur le site Natura 2000.

La ZSC « Côte de Granit Rose, des îles Milliau à Tomé, archipel des Sept-Iles » recense 26 habitats d'intérêt communautaire dont 4 prioritaires comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous issu du Formulaire Standard de Données.

# Dossier d'enquête publique unique au titre du Code Env. pour l'établissement d'une servitude de canalisation publique d'eau au titre du Code Rural

## PIECE 6 : Etude d'Impact – Partie E : Dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000

Tableau 5 : Types d'habitats inscrits à l'annexe I

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
<a href="#">1110</a> Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine		11557,12 (16 %)			A	C	A	A
<a href="#">1140</a> Replats boueux ou sableux exondés à marée basse		577,86 (0,8 %)			B	C	B	B
<a href="#">1150</a> Lagunes côtières	X	0 (0 %)			C	C	A	B
<a href="#">1160</a> Grandes criques et baies peu profondes		0 (0 %)			A	B	A	A
<a href="#">1170</a> Récifs		52729,36 (73 %)			A	B	A	A
<a href="#">1210</a> Végétation annuelle des laissés de mer		0 (0 %)			D			
<a href="#">1220</a> Végétation vivace des rivages de galets		0 (0 %)			C	C	B	B
<a href="#">1230</a> Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques		28,89 (0,04 %)			C	C	B	B
<a href="#">1310</a> Végétations pionnières à <i>Galcomia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses		7,22 (0,01 %)			D			
<a href="#">1330</a> Prés-salés atlantiques ( <i>Diapaco-Puccinellietalia maritima</i> )		28,89 (0,04 %)			C	C	B	B
<a href="#">1410</a> Prés-salés méditerranéens ( <i>Juncetalia maritimi</i> )		0 (0 %)			D			
<a href="#">1430</a> Fourrés halobiontiques ( <i>Pegano-Galioletea</i> )		0 (0 %)			D			
<a href="#">2110</a> Dunes mobiles embryonnaires		0 (0 %)			D			

# Dossier d'enquête publique unique au titre du Code Env. pour l'établissement d'une servitude de canalisation publique d'eau au titre du Code Rural

## PIECE 6 : Etude d'Impact – Partie E : Dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000

<a href="#">2120</a> Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)		0 (0 %)			D			
<a href="#">2130</a> Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	X	21,67 (0,03 %)			C	C	C	B
<a href="#">2150</a> Dunes fixées décalcifiées atlantiques ( <i>Calluna-Ulmetea</i> )	X	0 (0 %)			D			
<a href="#">2190</a> Dépressions humides intradunales		0 (0 %)			D			
<a href="#">3110</a> Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> )		0 (0 %)			D			
<a href="#">3150</a> Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de <i>/Hydrocharition</i>		0 (0 %)			D			
<a href="#">4030</a> Landes sèches européennes		36,12 (0,06 %)			C	C	B	B
<a href="#">6410</a> Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )		0 (0 %)			D			
<a href="#">6430</a> Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets plantifères et des étages montagnard à alpin		0 (0 %)			D			
<a href="#">8220</a> Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique		0 (0 %)			D			
<a href="#">8230</a> Roches siliceuses avec végétation plannière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronidion dilenii</i>		0 (0 %)			D			
<a href="#">9130</a> Hétraies de <i>Asperulo-Fagetum</i>		7,22 (0,01 %)			D			
<a href="#">9180</a> Fonits de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	X	0 (0 %)			D			

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- Superficie relative : A =  $100 \geq p > 15\%$  ; B =  $15 \geq p > 2\%$  ; C =  $2 \geq p > 0\%$  .
- Conservation : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- Evaluation globale : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

PIECE 6 : Etude d'Impact - Partie E : Dossier d'évaluation des incidences  
NATURA 2000

---

### 3.3.2.2 Les incidences du projet sur les habitats d'intérêt communautaire

En ce qui concerne les habitats, ils sont susceptibles d'être impactés s'ils sont interceptés par le tracé de la canalisation. Or, le tracé de la canalisation est situé au minimum à 5,3 kilomètres du site Natura 2000 et 99% du site se situe en domaine marin.

Au vu de la distance au site Natura 2000, aucun habitat d'intérêt communautaire ne sera intercepté par le projet. De plus, il n'y a pas de liens fonctionnels aquatique ou terrestre entre la zone interceptée par le tracé de la canalisation et la zone Natura 2000.



#### Ce qu'il faut retenir...

*Il n'y aura donc pas d'incidence sur les habitats d'intérêt communautaire de cette ZSC.*

### 3.3.3 La Faune et la Flore d'intérêt communautaire

#### 3.3.3.1 La flore

Le « formulaire standard de données » du site Natura 2000 de la Côte de Granit Rose cite une seule espèce végétale d'intérêt communautaire : **Oseille des rochers** (*Rumex rupestris* Le Gall). Lors des prospections en 2003, l'espèce, citée pour le secteur de Ploumanac'h, n'a pas été revue. Elle reste à rechercher sur le site. Une autre espèce d'intérêt communautaire, le **Trichomanès remarquable** (*Trichomanes speciosum*) a été découverte en 1998 par Patrick Hamon à l'île Tomé (donnée confirmée en 2002).

#### 3.3.3.2 La faune (hors oiseaux)

Les différents inventaires réalisés sur le site mentionnent la présence d'espèces animales d'intérêt communautaire. D'autres espèces dont la présence a été constatée sur le site mais n'a pas été relevée dans les inventaires officiels sont également indiquées. Les listes d'espèces présentées dans ce document reprennent dans la mesure du possible toutes les informations disponibles, mais ne peuvent être exhaustives.

##### ○ Les mammifères marins

La présence d'une colonie de **Phoques gris** (*Halichoerus grypus*), localisée aux Sept-Iles, atteste d'une valeur patrimoniale très importante. Cette espèce figure en annexe II de la directive « Habitats », et justifie ainsi la désignation de la Zone Spéciale de Conservation. L'archipel des Sept-Iles fait partie des 4 sites côtiers d'importance pour les mammifères marins en Bretagne (avec l'île de Sein, Archipel de Molène, Baie du Mont Saint-Michel).

D'après les suivis réalisés par la LPO, leurs effectifs augmentent. En 1990, la LPO comptabilisait entre 10 et 15 individus dans l'ensemble de l'archipel lors des comptages journaliers. En 2003, ils atteignent régulièrement la vingtaine d'individus et dépassent occasionnellement le chiffre de 30. Depuis 5 ans, la LPO estime les naissances à 3 blanchons par an et même 5 en 2003. L'état de conservation est considéré comme favorable par la LPO (extrait l'évaluation du plan de gestion de la réserve naturelle des Sept-Iles – LPO, 2004). Le phoque gris fréquente la zone intertidale. C'est notamment dans ces milieux littoraux qu'il se repose à marée basse et que se déroulent la reproduction et la mue.

##### ○ Les invertébrés terrestres

L'**Escargot de Quimper** (*Elona quimperiana*), n'est mentionné dans aucun inventaire officiel, mais a été observé sur le site, notamment au niveau du marais du Quellen et à Ploumanac'h. Cette espèce, endémique de France et d'Espagne, a en France une aire de répartition disjointe : Bretagne occidentale (à l'ouest d'une ligne St Briec-Vannes) et Pays Basque. Son aire de

## PIECE 6 : Etude d'Impact - Partie E : Dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000

---

distribution restreinte justifie son inscription sur la liste rouge de l'UICN, à l'annexe II de la convention de Berne, et aux annexes II et IV de la directive « Habitats ». Elle est également protégée en France.

Même si l'espèce ne semble pas globalement menacée, la disparition de petits massifs boisés et des talus contribue à morceler son habitat et son aire de répartition, et à fragiliser l'espèce. C'est une espèce essentiellement forestière, se réfugiant sous le bois mort, les tas de pierres, au pied des chênes et des hêtres, dans les fossés et talus forestiers, parmi les mousses ou dans les galeries de rongeurs. Les habitats dans lesquels on peut la rencontrer sont les taillis de Hêtre sous futaie de Chêne aux sous-bois relativement dégagés, mais également les landes humides, les broussailles herbeuses humides et ombragées, les ruines ou les murs près de zones humides ou petites rivières.

### ○ Les reptiles et amphibiens

Le **Lézard vert** (*Lacerta viridis*), est la seule espèce de reptile d'intérêt communautaire observée sur le site. Cette espèce de l'annexe IV de la directive Habitats a été observée notamment à Ploumanac'h, à Landrellec-Bringuiller, sur l'Île Grande et au marais du Quellen.

Sept espèces d'amphibiens d'intérêt communautaire ont été inventoriées sur le site :

- Rainette verte** (*Hyla arborea*)
- Crapaud calamite** (*Bufo calamita*)
- Alyte accoucheur** (*Alytes obstetricans*)
- Triton marbré** (*Triturus marmoratus*)
- Grenouille agile** (*Rana dalmatina*)
- Grenouille verte** (*Rana esculenta*)
- Grenouille rousse** (*Rana temporaria*)

Toutes ces espèces sont listées dans l'annexe IV de la directive « Habitats », sauf la Grenouille verte et la Grenouille rousse qui figurent dans l'annexe V.

### 3.3.3.3 Les espèces inscrites à l'annexe II de la directive Habitats

Deux espèces d'invertébrés, une espèce de poisson, 3 espèces de mammifères et deux espèces de plantes présentes sur le site sont inscrites à l'annexe II de la directive Habitats (cf. Tableau 6).

# Dossier d'enquête publique unique au titre du Code Env. pour l'établissement d'une servitude de canalisation publique d'eau au titre du Code Rural

## PIECE 6 : Etude d'Impact – Partie E : Dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000

Tableau 6 : Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1007	<a href="#">Elona quimperiana</a>	p			i	P		C	B	C	B
I	1083	<a href="#">Lucanus cervus</a>	p			i	P		D			
F	1106	<a href="#">Salmo salar</a>	c			i	P					
M	1349	<a href="#">Tursiops truncatus</a>	c			i	P		C	B	C	B
M	1351	<a href="#">Phocoena phocoena</a>	c			i	P		C	B	C	B
M	1364	<a href="#">Halichoerus grypus</a>	w			i	P		B	B	C	B
M	1364	<a href="#">Halichoerus grypus</a>	r			i	P		B	B	C	B
M	1364	<a href="#">Halichoerus grypus</a>	c			i	P		B	B	C	B
P	1421	<a href="#">Vandenboschia speciosa</a>	p			i	P		C	B	C	C
P	1441	<a href="#">Rumex rupestris</a>	p			i	P		C	B	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

PIECE 6 : Etude d'Impact - Partie E : Dossier d'évaluation des incidences  
NATURA 2000

---

### 3.3.3.4 Les incidences du projet sur les espèces d'intérêt communautaire

Le projet n'affecte pas les espèces marines telles que *Halichoerus grypus* (le phoque gris), *Phocoena phocoena* (le marsouin commun) et *Tursiops truncatus* (le grand dauphin) puisque le projet ne se situe pas en milieu marin.

En ce qui concerne les espèces halieutiques comme le saumon d'Atlantique (*Salmo salar*), elles évoluent en milieu marin dans cette zone Natura 2000 et il n'existe pas de lien fonctionnel entre cette zone Natura 2000 et la zone d'étude. Cette espèce (*Salmo salar*) ne sera donc pas impactée par le projet.

Les deux espèces d'invertébrés (*Elona quimperiana* et *Lucanus cervus*) ne seront pas non plus impactées par le projet. En effet, la zone de travaux est très limitée et ne constitue pas un territoire de reproduction ou d'alimentation significatif. D'autre part, une fois les travaux terminés, les terrains retrouveront leur usage d'origine.

Enfin, le projet n'est pas susceptible d'impacter les 2 espèces végétales d'intérêt communautaire car elles n'ont pas été recensées dans la zone d'étude lors des inventaires.

#### Ce qu'il faut retenir...

*Il n'y aura donc pas d'incidence sur les espèces d'intérêt communautaire de cette ZSC.*

## 3.4 La ZPS FR5310011 « Côte de Granit rose-Sept-Iles »

### 3.4.1 Généralités

La ZPS « Côte de Granit Rose, des îles Milliau à Tomé, archipel des Sept-Iles » est situé au nord-ouest du département des Côtes d'Armor.

La ZPS est légèrement différente de la ZSC. En effet, la ZPS présente une superficie légèrement inférieure (69 602 hectares), elle se situe à 100% sur le domaine maritime et le périmètre s'étend sur les quatre communes de la ZSC (Perros-Guirec, Pleumeur-Bodou, Trébeurden et Trégastel) et également sur la commune de Trélévern.

Sa côte découpée, vallonnée et semée de dunes et de cordons de galets, ses nombreux îles et îlots, dont l'archipel des Sept-Iles qui accueille l'une des plus importantes colonies d'oiseaux marins de France, offrent à ce site une grande diversité paysagère et écologique.

La valeur du patrimoine naturel de la zone Natura 2000 en milieu terrestre, repose en grande partie sur son patrimoine avifaunistique, et plus particulièrement sur les communautés d'oiseaux marins présentes au niveau de la ZPS de l'archipel des Sept-Iles.

L'archipel des Sept-Iles est le seul en France à présenter une telle diversité de l'avifaune marine avec douze espèces nicheuses. Cette diversité est exceptionnelle à l'échelle européenne. Ces îles, et particulièrement l'île Rouzic, représentent un lieu privilégié de repos et de reproduction pour ces oiseaux marins qui se retrouvent ici en limite sud de leur aire de répartition, notamment le **Fou de Bassan**. Cette espèce connaît depuis 1935, date d'installation sur Rouzic, une croissance régulière et rapide de ses effectifs qui atteignent aujourd'hui plus de 16 745 couples nicheurs. Le développement de cette colonie limite les conditions d'accès à la nidification pour d'autres espèces marines comme le Guillemot de Troïl, le Pingouin Torda et la Mouette tridactyle alors disparue de l'île.

**PIECE 6 : Etude d'Impact - Partie E : Dossier d'évaluation des incidences  
NATURA 2000**

---

**3.4.2 Espèces visées à l'article 4 de la Directive Oiseaux**

Les espèces visées à l'article 4 de la Directive Oiseaux sont les espèces inscrites à l'annexe I de cette même Directive. Dans le cas de cette ZPS, 27 espèces sont inscrites à cette annexe (cf. ci-après).

PIECE 6 : Etude d'Impact – Partie E : Dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000

Tableau 7 : Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A005	<a href="#">Podiceps cristatus</a>	w	50	50	i	P		D			
B	A007	<a href="#">Podiceps auritus</a>	w	50	50	i	P					
B	A009	<a href="#">Fulmarus glacialis</a>	r	100	100	p	P		B	A	C	A
B	A013	<a href="#">Puffinus puffinus</a>	r	115	260	p	P		B	A	C	A
B	A014	<a href="#">Hydrobates pelagicus</a>	r	40	49	p	P		B	A	B	A
B	A016	<a href="#">Morus bassanus</a>	r	19526	19526	p	P		A	A	C	A
B	A018	<a href="#">Phalacrocorax aristotelis</a>	r	228	228	p	P		B	A	C	A
B	A046	<a href="#">Branta bernicla</a>	w	600	600	i	P		D			
B	A048	<a href="#">Tadorna tadorna</a>	r	2	3	p	P		D			
B	A069	<a href="#">Mergus serrator</a>	w	40	50	i	P		C	A	C	A
B	A130	<a href="#">Haematopus ostralegus</a>	w	250	250	i	P		B	A	C	A
B	A130	<a href="#">Haematopus ostralegus</a>	r	80	80	p	P		B	A	C	A
B	A137	<a href="#">Charadrius hiaticula</a>	r	2	2	p	P		C	A	C	B
B	A148	<a href="#">Calidris maritima</a>	w	30	50	i	P		B	A	C	A
B	A176	<a href="#">Larus melanocephalus</a>	w	60	80	i	P		C	A	C	A
B	A182	<a href="#">Larus canus</a>	w	20	30	i	P		D			
B	A183	<a href="#">Larus fuscus</a>	r	638	638	p	P		B	A	C	A
B	A184	<a href="#">Larus argentatus</a>	r	2788	2788	p	P		B	B	C	B

# Dossier d'enquête publique unique au titre du Code Env. pour l'établissement d'une servitude de canalisation publique d'eau au titre du Code Rural

## PIECE 6 : Etude d'Impact – Partie E : Dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000

B	A187	<a href="#">Larus marinus</a>	r	72	72	p	P		B	B	C	B
B	A188	<a href="#">Rissa tridactyla</a>	r	178	178	p	P		A	B	C	B
B	A191	<a href="#">Sterna sandvicensis</a>	r	0	0	p	P		D			
B	A192	<a href="#">Sterna dougallii</a>	r	0	0	p	P		D			
B	A193	<a href="#">Sterna hirundo</a>	r	5	10	p	P		D			
B	A195	<a href="#">Sterna albifrons</a>	r	0	0	p	P		D			
B	A199	<a href="#">Uria aalge</a>	r	12	12	p	P		A	B	C	B
B	A200	<a href="#">Alca torda</a>	r	19	23	p	P		A	B	C	B
B	A204	<a href="#">Fratercula arctica</a>	r	150	210	p	P		A	B	C	B
B	A384	<a href="#">Puffinus puffinus mauretanicus</a>	w			i	P					
B	A384	<a href="#">Puffinus puffinus mauretanicus</a>	c			i	P					

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A =  $100 \geq p > 15\%$  ; B =  $15 \geq p > 2\%$  ; C =  $2 \geq p > 0\%$  ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

### 3.4.3 Les incidences du projet sur les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

L'incidence du projet sur les oiseaux est liée :

- à la destruction de site de reproduction ou d'hivernage
- au dérangement en phase travaux

Comme dans le cas de la ZPS « Trégor-Goëlo », Il s'agit essentiellement d'espèces marines qui ne seront donc pas impactées par le projet. En ce qui concerne les autres espèces, des mesures (cf. Partie D de la Pièce 6 « Etude d'Impact ») ont été prises afin d'affecter le moins possible les aires de nidification et de nourrissage potentielles de ces espèces (haies bocagères, zones humides...). Enfin, la nature du projet n'est pas susceptible d'engendrer une surmortalité de l'avifaune.

#### Ce qu'il faut retenir...

*Les incidences sur les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire seront donc très faibles voire négligeables.*

## 3.5 La ZSC FR5300008 « Rivière Léguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay »

Cette ZSC se situe au minimum à une dizaine de kilomètres du tracé de la canalisation vers le Sud-Ouest. De plus, il n'existe aucun lien fonctionnel entre cette ZSC et l'aire d'étude. On note même la présence de plusieurs obstacles aux continuités écologiques qui sont la ville de Lannion et l'axe 2\*2 voies entre Guingamp et Lannion. Cette ZSC se situe dans la vallée du Léguer, il ne s'agit donc pas du même bassin versant que celui du Guindy. Enfin, au vu de la nature et les caractéristiques du projet, les incidences potentielles sur les espèces seront de courte durée et sur une surface très limitée.

Le projet n'engendrera donc aucune incidence sur les habitats et les espèces faunistiques et floristiques d'intérêt communautaire de cette ZSC.